

Dossier communal d'informations

à destination des acquéreurs et des locataires de biens
immobiliers sur les risques naturels et technologiques

Commune de **BISCARROSSE**

- ◆ Arrêté préfectoral
- ◆ Fiche synthétique communale
- ◆ Fiche état des risques
- ◆ Plans
- ◆ Cartographie départementale du risque sismique



PRÉFECTURE DES LANDES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DDTM/SCRPP/PRD 2014/n°15

Arrêté

RELATIF
A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS
SUR LA COMMUNE de BISCARROSSE

Le Préfet des Landes,

Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R125-23 à R 125-27 ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;
- Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention des risques ;
- Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret du 7 juin 2012 portant nomination du préfet des Landes, Monsieur Claude MOREL ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM/SCRPP/PRD/2014 N°14 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans le département des Landes ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM/SCRPP/PRD 2012 n°143 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques sur la commune de BISCARROSSE ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Landes ;

ARRÊTE :

Article 1

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de BISCARROSSE sont indiqués dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire,
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- la cartographie des zones exposées ou réglementées,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de BISCARROSSE, préfecture, et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible sur le site Internet de la préfecture : <http://www.landes.pref.gouv.fr>

Article 2

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du Code de l'environnement.

Article 3

Copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à Monsieur le Maire de la commune de BISCARROSSE et à la chambre interdépartementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et sera mentionné dans un journal diffusé dans le département.

Article 4

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° DDTM/SCRPP/PRD 2012 n°143 du 27 août 2012.

Article 5

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, le directeur départementale des territoires et de la mer, le maire de la commune de BISCARROSSE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois.

Fait à Mont de Marsan, le

29 JAN 2014

LE PRÉFET,


Claude MOREL

Commune de BISCARROSSE

Information sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

Fiche synthétique d'information sur le risque technologique, objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques autour du site militaire de la DGAEM sur la commune de Biscarrosse .

Descriptif sommaire du risque :

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques autour du site militaire de la DGAEM sur la commune de Biscarrosse a été approuvé le 8 octobre 2013 .

Les principaux phénomènes dangereux sont les aléas : thermique , toxique , surpression et projection.

Le PPRT délimite :

- Le périmètre d'exposition aux risques
- les zones dans lesquelles sont applicables , sur les biens futurs :
 - . des interdictions
 - . des recommandations

Zonage réglementaire du PPRT

Le zonage réglementaire du PPRT est défini comme suit :

- La Zone rouge (R+pro) comprend des secteurs soumis aux aléas de surpression et/ou de projections. Cette zone n'a pas vocation à accueillir des habitations ou des activités.
- La Zone grise (G) correspond à l'emprise du site militaire.

EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE du PPRT approuvé

Voir pièce jointe



Préfecture de département

code postal 40600

Commune de Biscarrosse

code Insee 40046

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° DDTM/SCRPP/PRD 2014/n°15 du 29 janvier 2014 mis à jour le

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers Technologiques non

Site Militaire de la DGAEM date 8 Octobre 2013 aléa Thermique, toxique, surpression et projection

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentation consultable sur Internet * Le règlement consultable sur Internet * Les documents graphiques : consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non 2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité Forte Moyenne Modérée Faible Très faible
zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 Zone 1 *

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet *

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Carte réglementaire du PPRT
Cartographie des zones exposées au risque sismique

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles nombre 3 catastrophes technologiques nombre

Date

Le préfet de département

site* WWW.departement.gouv.fr



Plan de Prévention des risques technologiques

Site militaire de Biscarrosse

Communes de :

Biscarrosse

Gastes

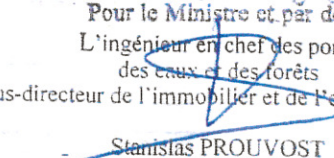
Sainte-Eulalie-en-Born

Mimizan

Pièce 3 : Plan de zonage réglementaire

Le PRÉFET



Claude MOREL


- 8 OCT 2011
Pour le Ministre et par délégation
L'ingénieur en chef des ponts
des eaux et des forêts
Sous-directeur de l'immobilier et de l'environnement

Stanislas PROUVOST

PPRT du site Militaire
de BISCARROSSE
3 - CARTE REGLEMENTAIRE

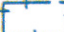
Légende

 Périmètre d'exposition aux risques

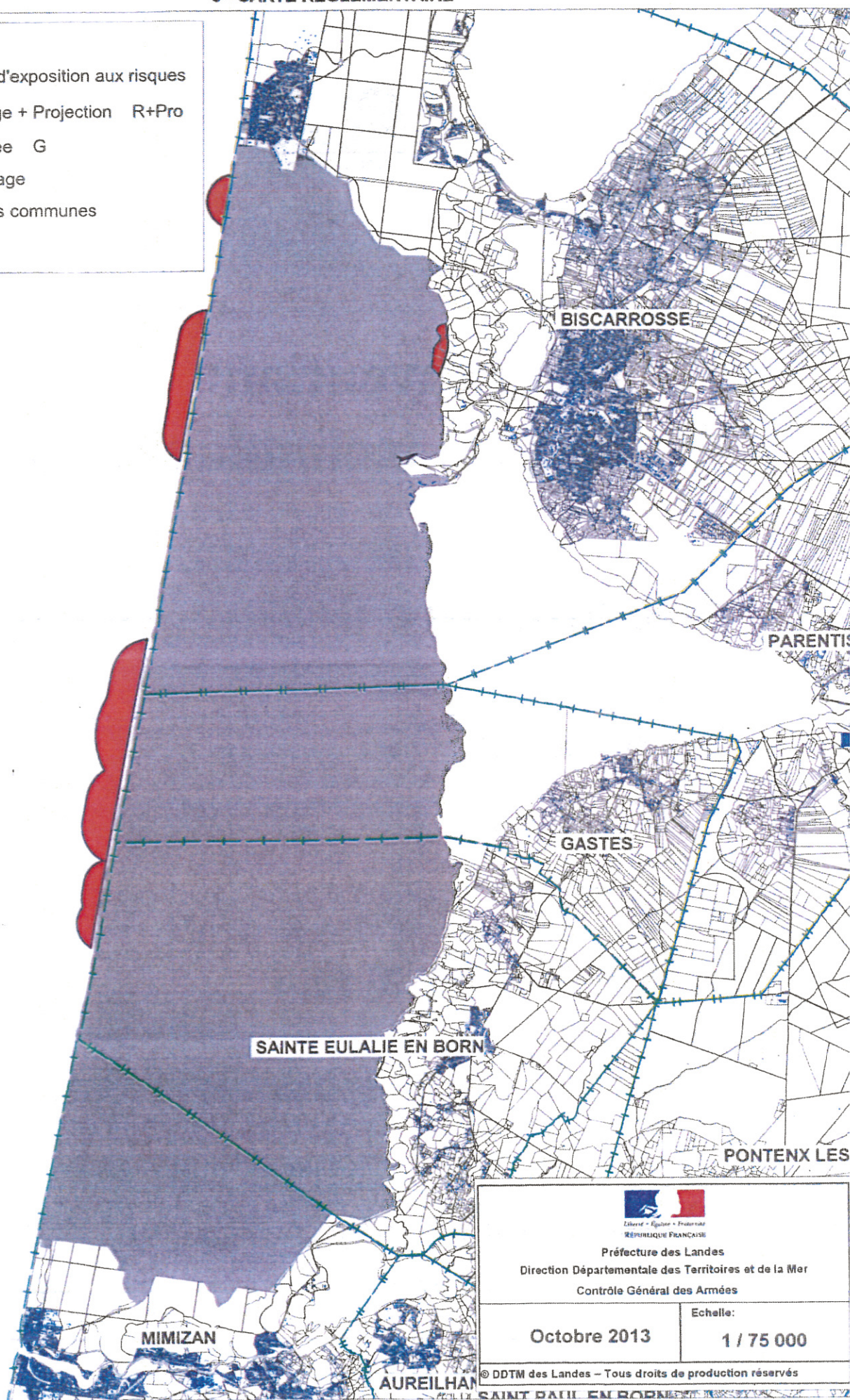
 Zone Rouge + Projection R+Pro

 Zone Grisée G

Éléments de repérage

 Limites des communes

 Bâti



Liberté - Égalité - Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Landes

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Contrôle Général des Armées

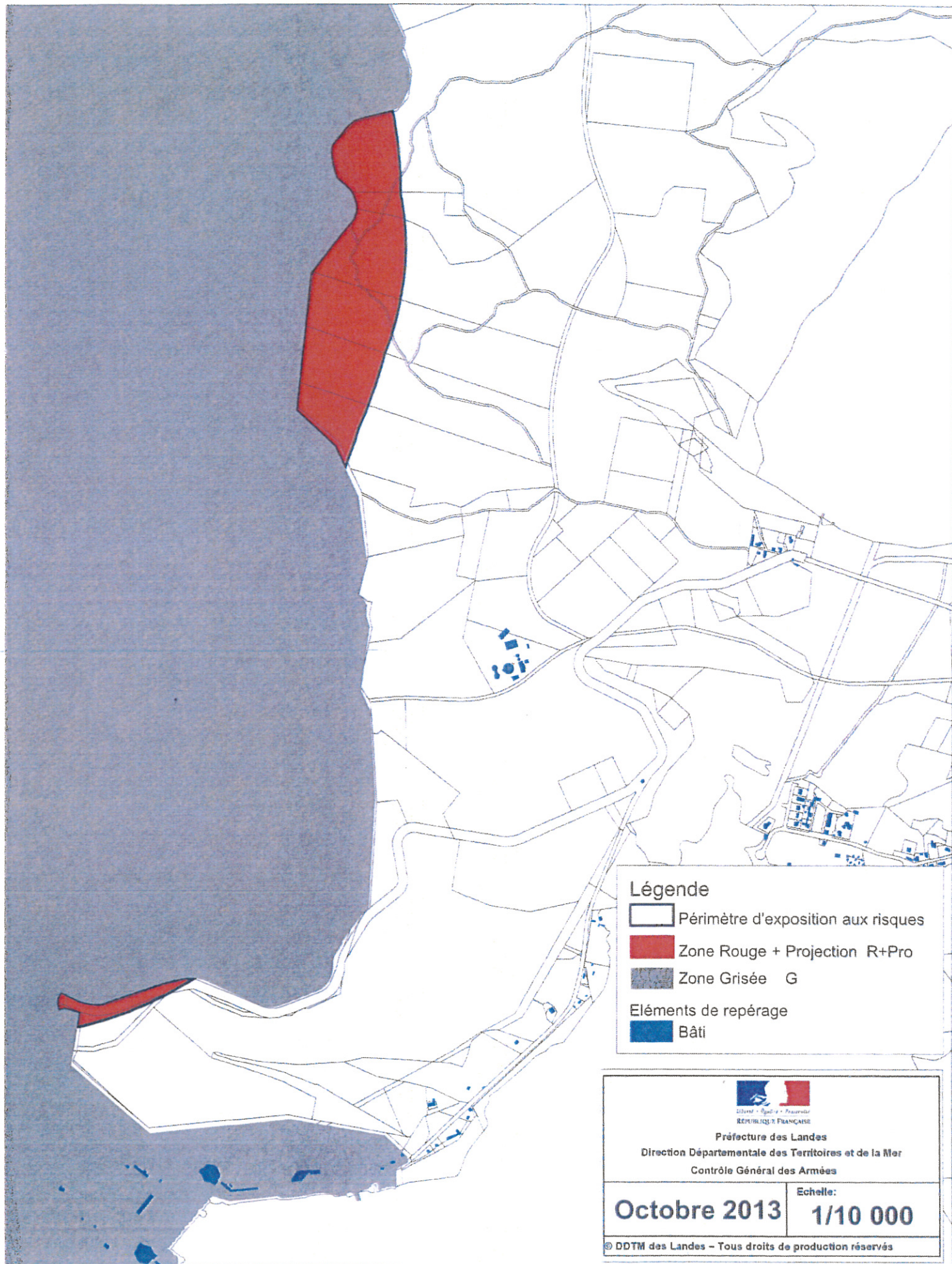
Octobre 2013

Echelle:





1 / 75 000

© DDTM des Landes - Tous droits de production réservés

PPRT du site Militaire
de BISCARROSSE
3.1 - Détail CARTE REGLEMENTAIRE



Légende

-  Périmètre d'exposition aux risques
-  Zone Rouge + Projection R+Pro
-  Zone Grisée G
- Eléments de repérage
-  Bâti





Préfecture des Landes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Contrôle Général des Armées

Octobre 2013

Echelle:
1/10 000

Cartographie des zones exposées au risque sismique dans le département des LANDES

- Légende**
-  aléa très faible
 -  aléa faible
 -  aléa modéré

